

Nombre de conseillers

**Département de l'Yonne**

En exercice : 13

**Commune de MALIGNY**

Présents : 11

Votants : 13

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Damien GAUTHIER, Maire,

**Etaient présents** : Mrs François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Mme Sylvie SEGAULT, Mrs Pierrick LAROCHE, Bruno DI-BLAS, Bruno ZAROS, Yannick VILLEDIEU, Luc NOLET

**Absents** : Mme Lucia DA SILVA PINHO (pouvoir donné à M. François TURCIN) ; Mme Emilie SEGUINOT (pouvoir donné à M. Olivier SAVARY)

**Secrétaire de séance** : M. François TURCIN

n° 2024-14/10.04-08

Emprunt - arbitrage vers un taux fixe

Conformément aux dispositions de la délibération n° 2024.02/26.02-02 l'autorisant à contacter les organismes bancaires, le Maire a demandé l'arbitrage vers taux fixe à la date du 01/06/2024 du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MIN224150EUR.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par Sfil jointe en annexe, et après en avoir délibéré,

DÉCIDENT

**Article 1 : Arbitrage vers taux fixe du prêt n°MIN224150EUR001**

Il est décidé de procéder, à la date du 01/06/2024, à l'arbitrage vers taux fixe du prêt n° 001, en exécution du contrat de prêt n° MIN224150EUR, aux conditions visées à l'article 2.

**Article 2 : Caractéristiques et conditions financières de l'arbitrage vers taux fixe du prêt n°MIN224150EUR001**

Caractéristiques du prêt n°MIN224150EUR001 :

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Emprunteur : COMMUNE DE MALIGNY

Score Gissler : 1A

Date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 01/06/2024

Capital restant dû à la date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 361 444,85 EUR

**Caractéristiques et conditions financières de la tranche à taux fixe :**

Montant : 361 444,85EUR

Durée d'amortissement : 47 échéances d'amortissement, soit jusqu'au 01/03/2036

Durée d'application du taux d'intérêt : 47 échéances d'intérêts, soit jusqu'au 01/03/2036

Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : trimestrielle

Mode d'amortissement : personnalisé

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,26 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : se référer aux dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé d'une tranche à taux fixe

Taux effectif global : 3,26 %/an  
soit un taux de période : 0,815 %, pour une durée de période de 3 mois

### Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Maire est autorisé à signer la proposition établie par la Caisse Française de Financement Local, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Fait à MALIGNY, le 10 avril 2024.

Le secrétaire de séance,  
M. TURCIN François,



Le Maire,  
M. GAUTHIER Damien,



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 089-218902427-20240411-202414100408-DE

S<sup>2</sup>LOW



Etablissement gestionnaire de  
la Caisse Française de Financement Local

**Direction de l'Ingénierie Financière**

112-114 avenue Émile Zola

CS 31523

75740 PARIS CEDEX 15

Tél : 01 73 28 90 90

E-mail : dif@sfil.fr

Dossier suivi par :

Audrey PIOT

Tél. : 04 26 83 32 72

E-mail : audrey.piot@sfil.fr

Paris, le 5 avril 2024

COMMUNE DE MALIGNY

Monsieur le Maire

MAIRIE

89800 MALIGNY

**Objet : Proposition d'arbitrage vers taux fixe du prêt n°MIN224150EUR001.**

Monsieur le Maire,

Nous avons bien noté la demande de cotation en taux fixe exprimée dans votre courrier du 04/04/2024 en vue de l'arbitrage vers taux fixe à la date du 01/06/2024 du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt de la Caisse Française de Financement Local n°MIN224150EUR.

En réponse, vous trouverez dans le document joint les caractéristiques et conditions financières de cette cotation.

Si celles-ci vous conviennent, nous vous remercions de nous retourner votre bon pour accord sur le document joint avant le 12/04/2024 - 16H00, date limite de validité de la cotation. Passé cette date, la cotation ne sera plus valable.

Si celles-ci ne vous conviennent pas, nous vous rappelons également la possibilité qui vous est offerte de choisir d'autres index conformément aux conditions stipulées dans le contrat de prêt ou de demander une nouvelle cotation en taux fixe.

La présente proposition a été établie sur la base des informations que vous avez communiquées à notre établissement et des besoins et objectifs que vous avez exprimés.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Stéphane COSTA DE BEAUREGARD**  
Directeur Secteur Public Local, Opérations et RSE



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### **1) Informations générales :**

- Les titres des paragraphes utilisés ne sauraient dispenser l'emprunteur de la lecture de l'ensemble du présent document.
- Le présent document est strictement confidentiel et est destiné aux seules entités qui en sont destinataires. Il ne peut être reproduit, utilisé, diffusé ou divulgué, en tout ou partie, à des tiers. Si vous n'êtes pas l'entité destinataire, nous vous remercions de détruire les présentes.

### **2) Informations relatives au prêteur :**

- La Caisse Française de Financement Local est le prêteur.
- Sfil est l'établissement gestionnaire à qui la Caisse Française de Financement Local a confié, en application des dispositions de l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, la gestion et le recouvrement des prêts consentis à l'emprunteur.
- La Caisse Française de Financement Local et Sfil n'acceptent ni n'assurent une quelconque mission de conseil, de quelque nature que ce soit, à l'égard du client.

### **3) Informations relatives au présent document :**

- Le présent document est établi dans un but d'information et de discussion, il ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de conclure la ou les opérations qui y sont décrites.
- Les informations contenues dans ce document reposent sur des données qui peuvent provenir de sources externes qui sont considérées comme fiables mais dont la Caisse Française de Financement Local et Sfil ne sauraient garantir l'exactitude, la pertinence et l'exhaustivité.
- Il relève de la seule responsabilité de l'emprunteur d'analyser, d'apprécier et d'évaluer les caractéristiques de la ou des opérations présentées, de recueillir tous avis nécessaires de la part de ses conseillers juridique, fiscal, comptable et financier s'agissant de l'opportunité de conclure ce ou ces crédits et, le cas échéant, de leur adéquation avec les objectifs et contraintes liées au statut juridique et à la situation financière de l'emprunteur.
- Sous réserve du respect de leurs obligations légales et réglementaires, ni la Caisse Française de Financement Local, ni Sfil ne peuvent être tenues responsables des conséquences résultant de la conclusion de l'opération ou des opérations qui sont décrites dans ce document.

## PROPOSITION D'ARBITRAGE VERS TAUX FIXE

- L'arbitrage vers taux fixe du prêt n°001 du contrat de prêt n°MIN224150EUR est fixé au 01/06/2024, date d'échéance d'intérêts, sous réserve d'acceptation de la cotation dans les délais. Cette acceptation engage irrévocablement l'emprunteur.
- Le prêt est actuellement sur EURIBOR 03 MOIS + 0,25% jusqu'à la date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe.
- A l'exception des caractéristiques financières décrites ci-dessous, les termes et conditions du contrat de prêt demeureront inchangées entre les parties en cas d'acceptation de la présente cotation par l'emprunteur.

### CARACTERISTIQUES FINANCIÈRES en date du 5 avril 2024


#### Caractéristiques du prêt n°MIN224150EUR001

- Prêteur : Caisse Française de Financement Local
- Emprunteur : COMMUNE DE MALIGNY
- Score Gissler : 1A
- Date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 01/06/2024
- Capital restant dû à la date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 361 444,85 EUR
- Durée résiduelle : 11 ans et 9 mois, soit un terme au 01/03/2036

#### Tranche à taux fixe du 01/06/2024 au 01/03/2036

- Score Gissler : 1A
- Montant : 361 444,85 EUR
- Durée d'amortissement : 47 échéances d'amortissement, soit jusqu'au 01/03/2036
- Durée d'application du taux d'intérêt : 47 échéances d'intérêts, soit jusqu'au 01/03/2036
- Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : trimestrielle
- Date de première échéance d'amortissement et d'intérêts : 01/09/2024
- Mode d'amortissement : personnalisé
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,26 %

Merci de parapher cette page



COMMUNE DE MALIGNY - 0070508 - MIN224150EUR001  
Proposition - 5 avril 2024

- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : Se référer aux dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé d'une tranche à taux fixe
- Taux effectif global : 3,26 % l'an  
soit un taux de période : 0,815 %, pour une durée de période de 3 mois

## Retour du bon pour accord au plus tard le 12 avril 2024 - 16H00

Nous vous remercions, en cas d'accord de votre part, de nous retourner, par e-mail et par courrier, la présente lettre d'offre signée par la personne habilitée à représenter votre entité avec la mention manuscrite « *Bon pour accord* ».

L'emprunteur déclare que le signataire des présentes est régulièrement habilité à cet effet et dispose, le cas échéant, des autorisations valables et exécutoires requises par la loi ou la réglementation.

Faute de retour de cette lettre signée avant le 12 avril 2024 - 16H00, la cotation ne sera plus valable et la présente lettre d'offre sera caduque.

A Maligny ..... Le 11/04/2024

Veuillez faire précéder votre signature de la mention manuscrite « **Bon pour accord** » :

DG

Nom : GAUTHIER Damien

Qualité : Maire

Cachet et signature :





COMMUNE DE MALIGNY - 0070508 - MIN224150EUR001  
 Proposition - 5 avril 2024

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT DU PRÊT

<b>Montant</b>	<b>: 361 444,85 EUR</b>	<b>Durée du prêt</b>	<b>: 11 ans et 9 mois</b>
		<b>Date de mise en place</b>	<b>: 01/06/2024</b>

### Tranche à taux fixe du 01/06/2024 au 01/03/2036

Périodicité : trimestrielle  
 Mode d'amortissement : personnalisé  
 Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,26 %  
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/09/2024	361 444,85	6 269,30	2 945,78	9 215,08
2	01/12/2024	355 175,55	6 323,37	2 894,68	9 218,05
3	01/03/2025	348 852,18	6 377,91	2 843,15	9 221,06
4	01/06/2025	342 474,27	6 432,92	2 791,17	9 224,09
5	01/09/2025	336 041,35	6 488,40	2 738,74	9 227,14
6	01/12/2025	329 552,95	6 544,36	2 685,86	9 230,22
7	01/03/2026	323 008,59	6 600,81	2 632,52	9 233,33
8	01/06/2026	316 407,78	6 657,74	2 578,72	9 236,46
9	01/09/2026	309 750,04	6 715,16	2 524,46	9 239,62
10	01/12/2026	303 034,88	6 773,08	2 469,73	9 242,81
11	01/03/2027	296 261,80	6 831,50	2 414,53	9 246,03
12	01/06/2027	289 430,30	6 890,42	2 358,86	9 249,28
13	01/09/2027	282 539,88	6 949,85	2 302,70	9 252,55
14	01/12/2027	275 590,03	7 009,79	2 246,06	9 255,85
15	01/03/2028	268 580,24	7 070,25	2 188,93	9 259,18
16	01/06/2028	261 509,99	7 131,23	2 131,31	9 262,54
17	01/09/2028	254 378,76	7 192,74	2 073,19	9 265,93
18	01/12/2028	247 186,02	7 254,78	2 014,57	9 269,35
19	01/03/2029	239 931,24	7 317,35	1 955,44	9 272,79
20	01/06/2029	232 613,89	7 380,46	1 895,80	9 276,26
21	01/09/2029	225 233,43	7 444,12	1 835,65	9 279,77
22	01/12/2029	217 789,31	7 508,33	1 774,98	9 283,31
23	01/03/2030	210 280,98	7 573,09	1 713,79	9 286,88
24	01/06/2030	202 707,89	7 638,41	1 652,07	9 290,48
25	01/09/2030	195 069,48	7 704,29	1 589,82	9 294,11
26	01/12/2030	187 365,19	7 770,74	1 527,03	9 297,77
27	01/03/2031	179 594,45	7 837,76	1 463,69	9 301,45
28	01/06/2031	171 756,69	7 905,36	1 399,82	9 305,18
29	01/09/2031	163 851,33	7 973,54	1 335,39	9 308,93

Merci de parapher cette page

DG



COMMUNE DE MALIGNY - 0070508 - MIN224150EUR001  
 Proposition - 5 avril 2024

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
30	01/12/2031	155 877,79	8 042,31	1 270,40	9 312,71
31	01/03/2032	147 835,48	8 111,67	1 204,86	9 316,53
32	01/06/2032	139 723,81	8 181,63	1 138,75	9 320,38
33	01/09/2032	131 542,18	8 252,20	1 072,07	9 324,27
34	01/12/2032	123 289,98	8 323,38	1 004,81	9 328,19
35	01/03/2033	114 966,60	8 395,17	936,98	9 332,15
36	01/06/2033	106 571,43	8 467,58	868,56	9 336,14
37	01/09/2033	98 103,85	8 540,61	799,55	9 340,16
38	01/12/2033	89 563,24	8 614,27	729,94	9 344,21
39	01/03/2034	80 948,97	8 688,57	659,73	9 348,30
40	01/06/2034	72 260,40	8 763,51	588,92	9 352,43
41	01/09/2034	63 496,89	8 839,10	517,50	9 356,60
42	01/12/2034	54 657,79	8 915,34	445,46	9 360,80
43	01/03/2035	45 742,45	8 992,23	372,80	9 365,03
44	01/06/2035	36 750,22	9 069,79	299,51	9 369,30
45	01/09/2035	27 680,43	9 148,02	225,60	9 373,62
46	01/12/2035	18 532,41	9 226,92	151,04	9 377,96
47	01/03/2036	9 305,49	9 305,49	75,84	9 381,33
		<b>TOTAL</b>	361 444,85	75 340,76	436 785,61

Amortissement contractuel. Merci de parapher chaque page du tableau d'amortissement.

Merci de parapher cette page

